Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_24-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

A été nommée secrétaire : M. DUQUENOY Clément

2026/24 – Désignation de référents Fédération départementale des groupements de défense contre les nuisibles (FDGDON)

La FDGDON Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le code rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Les différentes activités de la FDGDON :

- Organisation de la lutte et de la prévention contre certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts
- Limitation des populations de rongeurs aquatiques exogènes
- Lutte collective contre les taupes (formation aux techniques de piégeage)
- Limitation des populations de corneilles noires :
  - Mise à disposition des cages à partir de 4 dépôts sur le département pour une campagne de 5 semaines
  - Mise à disposition de kits tir (18) auprès des sociétés de chasse pour réguler les juvéniles (< 2 ans)
- Lutte contre les étourneaux
  - Proposition de solutions d'effarouchement adaptées
  - Conseils aux éleveurs pour limiter la présence d'étourneaux dans leur élevage
  - Transmission des attestations de dégâts
- Régulation des populations de pigeons domestiques en ville et en exploitations agricoles
  - Plan de lutte destiné aux collectivités (piégeage)
  - Plan de lutte destiné aux exploitations agricoles (tirs nocturnes)
- Lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne
  - Surveillance de l'émergence des papillons (évaluation du niveau de population)
  - Information des collectivités et des administrés sur les dangers et les différents moyens de lutte
  - Coordination de la lutte collective (traitement biologique)

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_24-DE

- Lutte contre le frelon asiatique

  - Mise en place et formation des référents communaux frelons
  - Incitation au piégeage des fondatrices au printemps
  - Destruction des nids réalisée par des prestataires référencés par la FDGDON 56 (Charte de bonnes pratiques, respect des tarifs indicatifs conseillés)
  - Suivi des populations
  - Assistance technique aux collectivités (communes) dans notre domaine de compétence.

Il est demandé de nommer un référent ragondin et un référent frelon asiatique.

Les conseillers municipaux sont invités à se faire connaitre au cours de la séance.

Il est proposé au conseil municipal :

- DE DESIGNER
Référent ragondin : M. BOUEDO Christophe
Référent frelon asiatique : M. BOUEDO Christophe

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

